



Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que le Conseil Municipal en sa séance du 12 Décembre 2023, a décidé d'augmenter les tarifs des repas au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} Janvier 2024, comme suit :

Tranche quotient familial	Janvier 2023	Janvier 2024
T1 inférieur à 700	1,00 € (4,05 €)	1,00 € (4,33 €)*
T2 - De 700 à 900	1,00 € (4,16 €)	1,00 € (4,45 €)*
T2bis de 901 à 1000	1,00 (4,32 €)	1,00 (4,62 €)*
T3 - De 1001 à 1100	4,32 €	4,62 €
T4 - De 1101 à 1600	4,43 €	4,74 €
T5 - Supérieur à 1600	4,56 €	4,88 €
Frais de fonctionnement	1,62 €	1,73 €
Repas adultes	6,43 €	6,88 €

*Tarif en vigueur en cas de suppression par l'Etat du dispositif « cantine à 1 € ».

Cette augmentation de 7 % s'explique principalement par :

- Le changement de mode de fonctionnement du nouveau restaurant scolaire, qui a ouvert ses portes en septembre 2023, avec la production des repas sur place avec des produits frais.
- La compensation partielle du déficit du service de la pause méridienne (année 2022/2023) fixé à 2.58 € / repas servi.

Le Maire,
Gaëtan LÉAUTÉ,